

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 3 décembre 2020

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, en visioconférence, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 18h30

Étaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD (à partir du rapport 11), Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME (à partir du rapport 20), M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD (à partir du rapport 20), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY (à partir du rapport 6), Mme Anne BENEDETTO (à partir du rapport 20), M. Loïc ALLAIN (à partir du rapport 7), Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR (à partir du rapport 15), M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE (à partir du rapport 13), M. Yves MAURICE

Étaient absents :

M. Nicolas BODIN, Mme Lorine GAGLIOLO

Secrétaire de séance :

M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mme L. GAGLIOLO à M. F. BOUSSO

Délibération n°2020/005434

Rapport n°10 - Plan de soutien à l'enseignement musical - Attribution de subventions aux écoles de musique locales

Plan de soutien à l'enseignement musical - Attribution de subventions aux écoles de musique locales

Rapporteur : Michel JASSEY, Vice-Président

Commission : Proximité, santé, culture et sport

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical : fonds d'aides EM + programme d'animation » « Fonds de soutien à l'investissement en matériels instrumentaux et pédagogique »	Montant du budget 2020 : - 340 797 € en fonctionnement - 74 998 € en investissement Montant de l'opération en fonctionnement : 9 085 € Montant de l'opération en investissement : 4 500 €

Résumé :

La crise sanitaire affecte le fonctionnement des écoles de musique associatives du territoire. A la rentrée dernière, ces associations ont enregistré, dans des proportions diverses, une baisse de leurs inscriptions et, donc, de leurs recettes propres (environ 20%). Parallèlement, ces associations ont dû faire face à des coûts supplémentaires pour la prise en charge des protocoles sanitaires. Pour soutenir les écoles de musique associatives et leur permettre de franchir cette période difficile, Grand Besançon Métropole a décidé d'adopter un plan de soutien global. Le présent rapport concerne les écoles de musique locales. Le montant global des subventions apportées dans ce cadre aux 5 associations s'élève à 13 585 € (dont 7 585 € d'avances). Parallèlement, un rapport portant sur des mesures d'aide équivalentes sera présenté au Conseil Communautaire du 17 décembre ; il concernera les écoles de musique structurantes et les pôles d'enseignement musical.

En raison de la crise sanitaire, les écoles de musique associatives ont enregistré, à la rentrée 2020, une baisse du nombre de leurs inscriptions. Cette baisse affecte les recettes propres des associations et fragilise leur équilibre financier.

La Direction Action Culturelle de Grand Besançon Métropole s'est engagée à faire, en début d'année prochaine, un bilan avec toutes les associations afin d'évaluer précisément l'impact financier et les conséquences à moyen terme de la crise sur chacune.

Toutefois, la situation est suffisamment préoccupante pour que Grand Besançon Métropole décide de prendre, dans le cadre d'un plan de soutien, un certain nombre de mesures d'aide.

A noter que la date de dépôt des demandes de subventions a été repoussée au 15 décembre 2020, tout en maintenant le calendrier d'instruction et de versement des subventions au 2^{ème} trimestre 2021.

I. Apporter une avance de trésorerie aux écoles de musique associatives soutenues en 2020

Pour répondre aux besoins en trésorerie des associations, Grand Besançon Métropole verse habituellement, en fin d'année n, une avance sur la subvention à recevoir l'année n+1. Jusque-là, seuls les pôles d'enseignement musical et l'EMICA, liés par convention à GBM, étaient concernés.

En raison de la crise sanitaire, et à titre exceptionnel, il est proposé d'étendre ce principe aux écoles de musique locales subventionnées en 2020.

Pour les écoles de musique locales, le montant des avances accordées sur les subventions 2021 correspond à 50% de la subvention 2020.

Ecoles de musique locales	Subvention 2020 attribuée	Avance 2021 proposée
Auxon Music	2 868 €	1 434 €
Accord Parfait Devecey	2 587 €	1 294 €
ASEP	2 947 €	1 474 €
Atelier musical de Saint Vit	3 382 €	1 691 €
ASC Miserey Salines	3 383 €	1 692 €
Total proposé		7 585 €

II. Accompagner la reprise d'activité par le versement d'une subvention exceptionnelle forfaitaire aux écoles de musique associatives soutenues en 2020

L'objet de cette subvention exceptionnelle forfaitaire est d'accompagner la reprise d'activité par une participation aux coûts induits par l'application des protocoles sanitaires (achat de gel, de masques et de matériel spécifique, prise en charge de nettoyage...).

Le montant proposé pour cette subvention exceptionnelle forfaitaire est de 300 € par école de musique locale, soit un budget global de 1 500 € pour les 5 associations citées ci-dessus.

III. Apporter une aide exceptionnelle forfaitaire de soutien à l'investissement aux écoles de musique associatives soutenues en 2020

Un fonds de soutien à l'investissement en matériel musical et pédagogique a été créé par délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2017. Son règlement a été révisé par décision du 19 juin 2020. Les écoles de musique associatives structurantes, les pôles d'enseignement musical ainsi que le Bastion sont éligibles à ce dispositif.

Pour faire face aux besoins en investissement tant en matériel musical et pédagogique qu'en matériel de protection (pour permettre une reprise de la pratique et des activités dans les meilleures conditions sanitaires possibles), il est proposé de verser une aide exceptionnelle forfaitaire en investissement aux écoles de musique locales soutenues en 2020. Ce forfait exceptionnel n'est pas soumis au règlement du fonds d'investissement en matériel musical et pédagogique et versé directement à l'association.

Le montant proposé pour cette subvention exceptionnelle forfaitaire est de 900 € par école de musique locale, soit un budget global de 4 500 € pour les 5 associations citées ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 et de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, le Bureau doit voter au scrutin public.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement de 5 subventions au titre d'avances sur les subventions 2021 aux écoles de musique associatives locales pour un montant total de 7 585 € répartis comme suit :
 - Auxon Music : 1 434 €,
 - Accord Parfait Devecey : 1 294 €,
 - ASEP : 1 474 €,
 - Atelier musical de Saint-Vit : 1 691 €,
 - ASC Miserey Salines : 1 692 €,

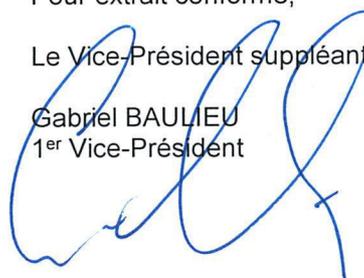
- se prononce favorablement sur le versement de 5 subventions exceptionnelles forfaitaires pour accompagner la reprise d'activités des écoles de musique associatives locales pour un montant total de 1 500 € répartis comme suit :
 - Auxon Music : 300 €,
 - Accord Parfait Devecey : 300 €,
 - ASEP : 300 €,
 - Atelier musical de Saint-Vit : 300 €,
 - ASC Miserey Salines : 300 €,

- se prononce favorablement sur le versement de 5 subventions exceptionnelles forfaitaires de soutien à l'investissement aux écoles de musique associatives locales pour un montant total de 4 500 € répartis comme suit :
 - Auxon Music : 900 €,
 - Accord Parfait Devecey : 900 €,
 - ASEP : 900 €,
 - Atelier musical de Saint-Vit : 900 €,
 - ASC Miserey Salines : 900 €.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Pour : 26 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Loïc ALLAIN, Catherine BARTHELET, Marie-Jeanne BERNABEAU, François BOUSSO, Sébastien COUDRY, Marcel FELT, Lorine GAGLILOLO (pouvoir à François BOUSSO), Gilbert GAVIGNET, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Michel JASSEY, Aurélien LAROPPE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Yves MAURICE, Jean-Paul MICHAUD, Gilles ORY, Françoise PRESSE, Pascal ROUTHIER, Serge RUTKOWSKI, Nathan SOURISSEAU, Benoît VUILLEMIN, Marie ZEHAF.

Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0